



L'ÉPÉE DU FANTASSIN A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE

MICHEL PÉTARD

Lorsque l'on évoque l'épée, la plupart d'entre nous la place inmanquablement au poing ganté d'un mousquetaire empanaché. Ce dernier se nommant de préférence d'Artagnan, conséquence logique de notre culture romanesque, perpétuée depuis plus d'un siècle avec sa cohorte de héros légendaires, valeureux et justiciers, titillant de leur flamberge ou taillant franchement en rondelles les noirs desseins des méchants.

Bien que peu attirantes, ces armes sont chargées de plus de 70 ans d'histoire militaire et peuvent être considérées comme les premières épées réglementaires françaises attribuées à l'infanterie et ce dans une période qui voit l'application croissante de l'uniforme à la troupe. Le règne de la monture de laiton fondu semble débuter dans les années 1680 et subsistera encore de nombreuses décades. En haut, nous voyons un modèle contemporain qui ne diffère des deux autres que par sa fusée de bois filigrané. Au centre, l'épée de bas-officier reconnaissable à ses quelques décors rustiques marquant ainsi la distinction. Enfin en bas, l'épée de soldat, d'une grande simplicité, dépourvue de toute fioriture. C'est l'objet privilégié de notre étude.



« Les exercices de Mars ». (Chez N. Guérard, dessinateur et graveur, rue Saint-Jacques « à la pomme d'Or »). Datable de 1695 dans sa première édition, ce recueil riche de 22 planches gravées nous illustre fort justement les troupes royales du temps et leur condition. Les légendes parfois acerbes contrastent avec les épitres complaisants si fréquents dans les ouvrages de ce genre. La scène décrite ici représente un détachement d'infanterie rejoignant une place de guerre (on pourrait imaginer ici, Briançon par exemple). En tête, monte un officier en manteau, suivi de ses hommes, le mousquet sur l'épaule et l'épée au côté. Ils portent le havresac et à tour de rôle la marmite de la chambrée. Quant au tambour, il n'a que son instrument en charge. (Military coll. A.S.K. Brown, USA).

L'ÉPÉE est l'objet magique, symbole de noblesse, de beaux sentiments et support du discours édifiant à l'usage des têtes blondes. Et si la génération montante, plus orientée vers le futur technologique peuple ses nuits de robots laséristiques ou autres hyper humanoïdes fantasmagoriques, l'épée chevaleresque reste le trait d'union entre ces époques et le symbole du bien contre le mal, même s'il cautionne quelques massacres intersidéraux dégoulinants d'hémoglobine verdâtre !

Voici pour le décor. Si nous sommes concrets, le fantassin du XVII^e siècle, lui, n'est qu'un misérable et son outil, l'épée, n'est rien d'autre qu'un long couteau encombrant destiné à percer le corps de l'adversaire et qu'il vend volontiers contre le boire et le manger au mépris du règlement : *la nécessité fait loi*.

Quels que soient les termes ou les intentions que l'on y greffe, l'épée, c'est inéluctable, est un objet destiné à l'élimination physique de l'adversaire.

Après quelques rares auteurs ayant tenté une approche de l'armement réglementaire en France, il est de notoriété publique que Jean Boudriot pour les armes à feu, puis Christian Ariès pour les armes blanches, sont les premiers à avoir travaillé de façon didactique ce sujet sévère, et sans avoir la prétention de « refaire » la copie de l'Ariès, nous pensons pouvoir offrir un éclairage renouvelé sur ces armes. Tout d'abord par l'apport d'un contexte élargi — technique notamment — puis, grâce à la photo et au dessin, une illustration enrichie.

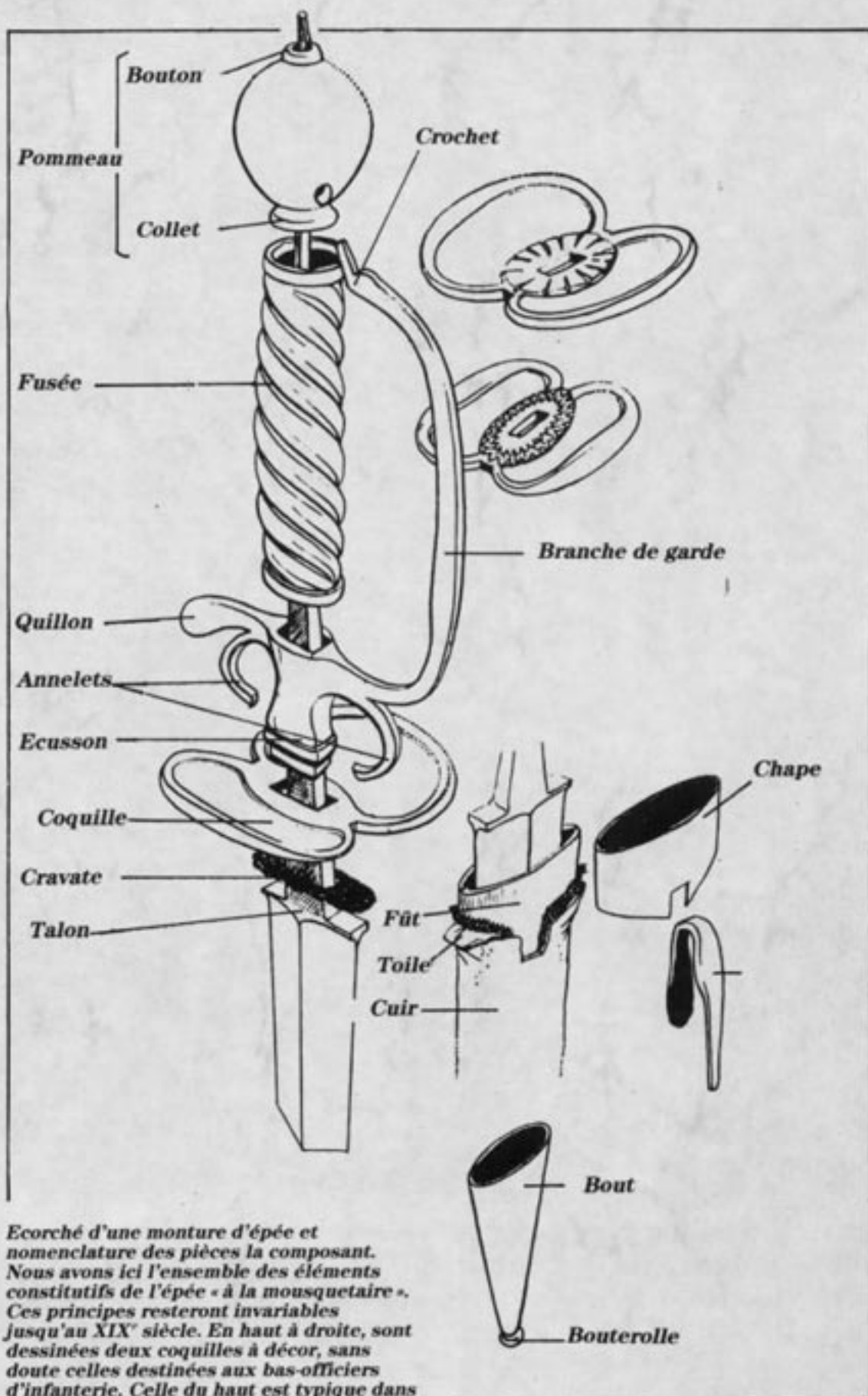
Le « réglementaire »

Le « règlement » est un acte administratif édicté par un organe du pouvoir et fixant des règles auxquelles doivent se conformer les intéressés. Dans le cas de l'uniformisation des armées, le législateur fixe, au nom du Roi, et en vue de les étendre, les *termes* à partir, bien souvent, d'usages en cours ou parfois selon les nouveautés mises à l'essai durant quelques temps. C'est le cas des modèles d'armement.

A la fin du XVII^e siècle, l'administration centralisée, grâce aux œuvres de Le Tellier, puis Louvois (voir *Tradition n° 1*), commence à s'imposer doucement, mais l'effet réglementaire reste encore aléatoire. Quelques décades seront nécessaires avant qu'un texte trouve son application complète. Il résultera néanmoins de ces efforts, l'uniformisation et par la suite une homogénéité et une efficacité accrues du système militaire.

Apparition d'un modèle

N'ayant trouvé aucun document déterminant à ce jour, nous en sommes réduits aux hypothèses. Auparavant, le soldat fait usage de modèles variant énormément en genre et en qualité, selon les moyens du régiment ou de la compagnie, ou bien encore, selon son emplacement géographique lui permettant de profiter de la contrebande (près d'une frontière) ou d'un « style armurier » régional. Cette fois, un modèle d'épée est créé en haut lieu puis soumissionné près de manufacturiers divers, à Saint-Etienne notamment, et portant sur une très grande



Ecorché d'une monture d'épée et nomenclature des pièces la composant. Nous avons ici l'ensemble des éléments constitutifs de l'épée « à la mousquetaire ». Ces principes resteront invariables jusqu'au XIX^e siècle. En haut à droite, sont dessinées deux coquilles à décor, sans doute celles destinées aux bas-officiers d'infanterie. Celle du haut est typique dans sa forme du début du XVIII^e siècle, avec une concavité marquée et des nervures peu fortes. Celle du bas, beaucoup plus plate, est garnie de nervures très lourdes propres aux premiers temps de ce modèle d'arme. Quant au fourreau, il est toujours constitué d'un fût de bois encollé de toile, puis de cuir cousu. Les garnitures métalliques d'attache puis le bout, ne sont que collés. Plus tard, cette disposition peu solide sera complétée par des « épingles » ou agrafes prises dans le bois.

quantité. Cette pratique nouvelle nous amène à déduire que cette commande est consécutive à la levée de troupes en vue d'une entrée en guerre imminente.

En effet, c'est la règle précédant un conflit après lequel la majorité des effectifs est licenciée. Il s'agit peut-être de la « Guerre de la Ligue d'Augsbourg » qui débute en 1688. Depuis quelques années,

les premiers uniformes sont apparus dans la troupe, il était logique pour une administration d'y inclure équipement et armement. La création d'un modèle d'arme blanche n'est pas ainsi fortuite et les armuriers du Forez, puis de la Franche-Comté, conquise en 1674 par les Français, sont mis à contribution.

Le modèle se doit d'être simple dans sa conception et sans fioriture, à la portée de tout manufacturier, donc économique. La première illustration précise de cette épée d'infanterie est présentée dans les « Mémoires d'artillerie » de Surirey de Saint-Rémy en 1697. Ce dernier, alors lieutenant du Grand Maître de l'Artillerie de France, en fait état parmi d'autres types employés dont il dit (page 84 du tome 2) : « ... et comme il n'en sort (des



Caractéristiques

Monture de laiton fondu en quatre pièces : pommeau-fusée, pièce de garde et coquille.

Longueur moyenne : 15 cm.

Lame à double tranchant et arête médiane longue de 70 à 75 cm.

Largeur au talon : 3 cm au moins.

avec, côté talon, une pièce de fer rapportée par soudure à l'acier de la lame : c'est la « soie ». Le choix de cette matière très malléable est justifié par la nécessité de remplacement des pièces détériorées de la monture. Cette opération se fait par arasement de la rivure, le rallongement de la soie et la façon d'une nouvelle rivure qui se fait invariablement à froid.

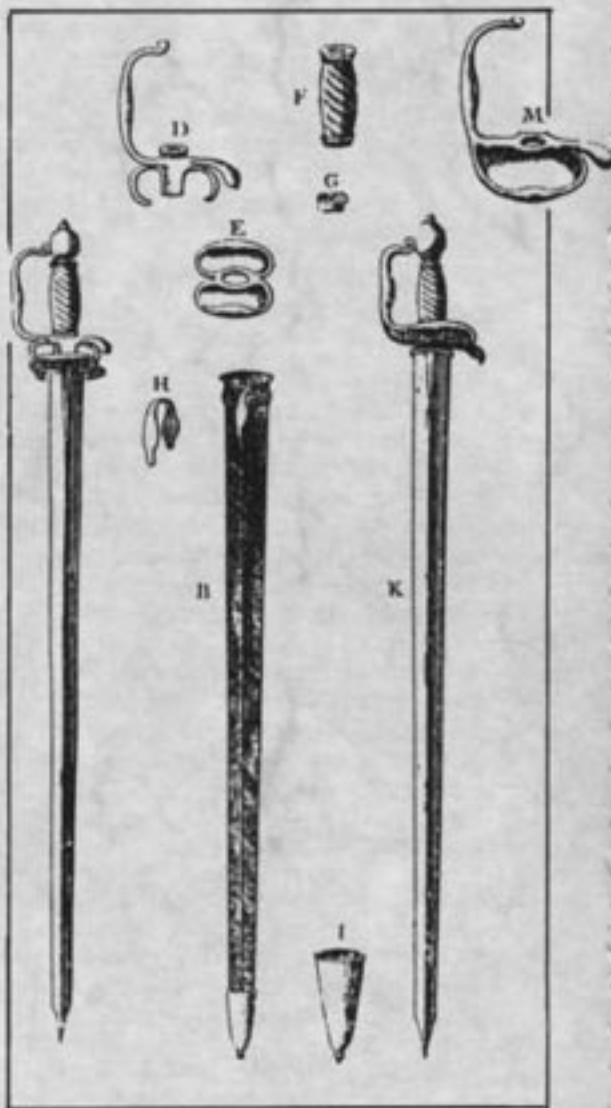
Présentation de l'objet

Celui-ci n'est pas particulièrement flatteur et s'accorde bien à la condition du soldat qu'il arme. Bien que clinquante lorsqu'elle est fourbie, la monture est de fabrication grossière et se décompose ainsi dans l'ordre du démontage.

Le « pommeau » est cette petite sphère creuse garnie en haut d'un « bouton » recevant la rivure puis, en bas, d'un collet qui s'ajuste sur le sommet de la fusée. Le rôle du pommeau est d'arrêter la paume de la main et d'équilibrer le poids de la lame ; ce dernier principe n'est guère justifiable sur une arme de fantassin. Vient ensuite la « fusée » ; celle-ci, en laiton fondu, est très à la mode dans les premières

Les mêmes objets qu'en page 8 vus sous un angle permettant une meilleure compréhension des volumes.

armes réglementaires. Cette pratique répond avant tout à une question d'économie, évitant ainsi le travail du bois et la présence de filigranes et de viroles. Le terme « fusée » est évidemment emprunté aux métiers du textile. Il évoque une quantité de fil enroulée sur le fuseau mais ne concerne, si l'on veut être exact, que les épées dont la fusée est filigranée ou « filée ».



Grâce à la première édition des « Mémoires d'Artillerie » de Surirey de Saint-Rémy, publiée en 1697, nous disposons d'une gravure des plus précieuses sur les armes blanches en usage puisque aucun texte ne vient nous éclairer suffisamment sur ces armes du temps. Cette source capitale représente les armes « ... conformes aux derniers règlements qui ont été faits pour l'uniformité », selon l'auteur. Dans notre étude, seules les figures A.B.C.D.E.F.G.H.I., nous intéressent. En voici la légende placée en regard de la planche :

A. Epée montée.

B. Fourreau d'épée.

C. Pommeau.

D. Corps de la garde d'épée.

E. Garde d'épée.

F. poignée torse.

G. Virole.

H. Crochet de fourreau.

I. Bout du fourreau d'épée.

En fait, ces termes ne nous apprennent rien, sinon leur simplisme, l'auteur n'éprouvant en aucun cas le besoin d'analyser un objet aussi ordinaire et connu de tous. Retenons seulement la virole de la figure G qui par sa présence démontre que l'épée en question peut aussi être montée avec une fusée de bois filigranée ce qui justifie cette pièce. Nous en déduisons ainsi l'existence de deux types de fusées à cette époque.

armes) du Magasin Royal de la Bastille que d'entièrement conformes aux derniers règlements qui ont été faits pour l'uniformité... ». Ainsi, les capitaines des compagnies peuvent-ils se fournir à l'arsenal du roi et sans doute à moindre prix qu'ailleurs, mais « au règlement », ce qui était à l'évidence l'argument majeur permettant à l'administration de répandre l'esprit « d'uniformité ».

Toutes les pièces de la monture sont de laiton fondu dont la surface est finie à la lime et au grattoir. La lame, quant à elle, est à double tranchant symétrique et arête marquée. On la forge à « l'étampe »

Notons, en outre, que la fusée fondue affecte toujours une mouluration hélicoïdale axée perpendiculairement à la position logique de l'avant-bras et destinée à une tenue en main correcte.

Puis vient ensuite la « *pièce de garde* ». Elle est composée de « *l'écusson* », pièce creuse s'enfilant sur la soie, vestige d'une pièce en forme « d'écu » d'où partait la croisière des armes médiévales, d'où s'étendent la branche de garde dont l'extrémité vient se ficher dans le pommeau, du « *quillon* » (ou petite quille), conçu en principe pour parer la lame adverse, et des « *annelets* » symétriques dont l'un doit en principe accrocher l'index. Toute cette pièce de garde a en fait perdu la destination ancienne de ses éléments possédant auparavant un rôle justifié. Désormais, cette forme atrophiée restera un style plutôt qu'une morphologie utilisable au combat et est connue comme étant la monture « à la mousquetaire », sans que l'on sache vraiment aujourd'hui pour quelle raison.

Enfin, la « *coquille* » s'appliquant contre l'épaule du talon de la lame et qui constitue la seule véritable protection de la main. Cette pièce est légèrement concave et fortement nervée sur son pourtour. Ces renforts sont les véritables vestiges de ce que l'on appelait, quelques décades plus tôt, les « *pas d'ânes* » ; son dessin correspondant à l'empreinte doublée laissée par les fers de cet animal.

Notons aussi la présence de la « *cra-vate* » placée lors du montage entre le talon de la lame et la coquille ; son but est d'étanchéifier l'entrée du fourreau. Ce dernier est constitué d'un « *fût* » de hêtre (tiré de Villers-Cotterets selon les textes) dressé à la râpe et entoilé d'une ou deux couches collées avant d'être gainé d'un cuir de veau ou de mouton cousu tout au long. La « *chape* », garnie d'un crochet de suspension, est en laiton laminé et collé sur le haut du fût, quand au « *bout* », métallique lui aussi, il épouse la forme de la pointe de la lame « *en langue de carpe* » et se termine par un bouton de protection nommé « *bouterolle* ».

Les variantes

L'examen des objets qui nous sont parvenus, nous permet d'affirmer qu'un modèle très proche est produit parallèlement à l'épée du simple fantassin. Celui-ci est destiné aux bas-officiers d'infanterie et s'en distingue par quelques menues fioritures apportées à la monture aux endroits suivants : bouton de pommeau, bordure de l'écusson et quillon sur la pièce de garde, renfort central de la co-

Ce personnage datable des environs de 1700 est un soldat d'infanterie revêtu de « l'uniforme ». Nous pouvons ici apprécier la façon de porter l'épée, à l'exclusion des autres équipements tels que cartouche, fourniment, fusil et baïonnette. Le ceinturon est en « *buffle* » (peau de vache chamoisée) et composé des pièces suivantes : la ceinture ou bande. La « *barre* » partant en oblique sous la boucle, la « *face* » partant de la bande au-dessus des reins. Les « *pendants* » qui soutiennent directement l'épée et enfin, le porte-baïonnette qui est ici destiné au port de la « *baïonnette-bouchon* ». Lorsqu'il s'agit de la baïonnette à douille de fraîche création, elle est portée à la bandoulière. Ajoutons pour le détail que la monture de l'épée peut comporter un cordon qui deviendra plus tard distinctif.





Ci-dessus tout en haut. Deux vues de la prise en main de l'épée « à la mousquetaire » dont la monture comporte une pièce de garde à annelets dont l'un reçoit l'index de la main mais cette façon de tenir l'outil est désormais peu vraisemblable, ces annelets se faisant trop exigus, ils ne sont plus que les vestiges d'une disposition plus ancienne qui se justifiait alors.

quille. Ces décors souvent grossiers viennent de fonte ou sont simplement faits au burin. La fusée elle-même, comporte une mouluration supplémentaire.

Nous pouvons aussi évoquer une variante dont la différence tient à la substitution d'une fusée en bois filigranée à celle de métal fondu. Mais nous ne savons

Ci-dessus. Dans les rares cas d'attaque l'épée à la main, voici la manière (illogique avec ce principe de monture, mais plus pratique), dont le soldat devait empoigner son arme afin de la tenir solidement. Cette déduction se fait évidente lorsque l'on expérimente l'objet. Certes, l'escrime n'y retrouve pas son compte mais cette discipline n'existe pratiquement pas dans le rang. L'exercice de l'arme blanche cède totalement le pas au maniement du mousquet puis du fusil, objets autrement utiles dans le combat à cette époque. L'Art de l'escrime est généralement réservé aux officiers pour qui il se révèle être un élément indispensable à leur état et surtout indissociable de la particule... lorsque celle-ci est présente.

si elle correspond à un grade ou bien à un usage respecté par certains régiments.

La durée d'un modèle

Cette épée est en usage dans les troupes royales sans discontinuer jusqu'en 1750 ou 1755 et peut-être plus encore dans certaines formations périphériques. Soit soixante-dix années durant lesquelles cette arme est la compagne du fusilier français, compagne encombrante d'ailleurs et bien rarement utilisée par un homme dont la seule efficacité résidait dans son fusil. Malgré les avis répétés de chefs de corps clairvoyants, l'épée subsistera jusqu'en 1764, date qui voit sa suppression officielle chez les fusiliers. □